



SMD3

La Rampinsolle
24 660 COULOUNIEIX CHAMIERES
☎ : 05.53.45.58.90
Fax : 05.53.45.54.99
Courriel : contact@smd3.fr
Site internet : www.smd3.fr



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

à caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales
Articles L 5211-47 et R 5211-41

**DELIBERATIONS DU COMITE ET DU BUREAU
ARRETES REGLEMENTAIRES**

N° 25 – 2^{ème} trimestre 2017

.....
Le texte intégral des actes, ci-inclus, peut être consulté au siège du SMD3.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DECISIONS

Comité syndical du 25 avril 2017

N°01-17D : Adoption du procès-verbal du comité du 28/03/2017

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2017.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-17D : Approbation du compte de gestion 2016 du SMD3

Approbation du compte de gestion 2016 dressé par le payeur départemental.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-17D : Approbation du compte de gestion 2016 du SMCTOM de Montpon-Mussidan

Le compte de gestion complet établi par monsieur le trésorier fait ressortir le résultat de clôture suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES 2016			
Prévisions budgétaires	1 007 175,09	4 068 825,20	5 076 000,29
Recettes nettes	700 041,24	3 844 372,90	4 544 414,14
DEPENSES 2016			
Autorisations budgétaires	1 007 175,09	4 069 099,20	5 076 274,29
Dépenses nettes	695 288,95	3 793 066,18	4 488 355,13
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016			
Excédent	4 752,29	51 306,72	56 059,01
Déficit			
RESULTAT D'EXECUTION 2015			
Excédent	294 627,41	389 994,31	684 621,72
Déficit			
RESULTAT GLOBAL			
Excédent	299 379,70	441 301,03	740 680,73
Déficit			

Approbation du compte de gestion 2016 dressé par le trésorier.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-17D : Vote du compte administratif 2016 du SMD3

Le compte administratif 2016 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- un excédent d'investissement de 374 413,49 €
- un excédent de fonctionnement de 6 074 092,31 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2016 (qui seront reportés sur le budget supplémentaire 2017) s'élèvent à :

Section d'investissement :

- dépenses : 5 674 819,33 €
- recettes : 2 099 746,83 €

Section de fonctionnement : Néant

Le résultat définitif du compte administratif 2016 (tenant compte des restes à réaliser) fait apparaître :

- un déficit d'investissement de 3 200 659,01 €
- un excédent de fonctionnement de 6 074 092,31 €

Adoption du compte administratif 2016 du SMD3.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-17D : Vote du compte administratif 2016 du SMCTOM de Montpon-Mussidan

Le compte administratif 2016 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- un excédent d'investissement de 299 379,70 €
- un excédent de fonctionnement de 441 301,03 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2016 :

Section d'investissement : Néant

Section de fonctionnement : Néant

Le résultat définitif du compte administratif 2016 fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 299 379,70 €
- un excédent de fonctionnement de 441 301,03 €

Adoption du compte administratif 2016 du SMCTOM de Montpon-Mussidan.

➔ **VOTEE A L'UNANIMITE**

N°06-17D : Affection des résultats de clôture 2016

Le compte de gestion et le compte administratif 2016 du Syndicat, votés le 25 avril 2017, font apparaître le résultat de clôture suivant :

- un excédent d'investissement de 374 413,49 €
- un excédent de fonctionnement de 6 074 092,31 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2016 (qui seront reportés sur le budget supplémentaire 2017) s'élèvent à :

Section d'investissement :

- dépenses : 5 674 819,33 €
- recettes : 2 099 746,83 €

Section de fonctionnement : Néant

Le compte de gestion et le compte administratif 2016 du SMCTOM de Montpon-Mussidan, votés le 25 avril 2017, font apparaître le résultat de clôture suivant :

- un excédent d'investissement de 299 379,70 €
- un excédent de fonctionnement de 441 301,03 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2016 : Néant

Section de fonctionnement : Néant

Le résultat définitif 2016, intégrant les restes à réaliser et les résultats de clôture du SMCTOM de Montpon-Mussidan, fait apparaître :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT GLOBAL			
Excédent	673 793,19	6 515 393,34	7 189 186,53
Déficit			
Restes à Réaliser 2016			
Dépenses	5 674 819,33		
Recettes	2 099 746,83		
Résultat définitif	2 901 279,31	6 515 393,34	3 614 114,03

Il a été proposé à l'assemblée délibérante :

- d'affecter 2 901 279,31 € au financement de la section de d'investissement (compte 1068) ;
- d'affecter 3 614 114,03 € au financement de la section de fonctionnement.

Adoption des résultats de clôture de l'exercice 2016.

➔ **VOTEE A L'UNANIMITE**

N°07-17D : Bilan annuel des Autorisations de Programmes et Crédits de paiement (AP / CP) 2016

Adoption du bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2016.

➔ **VOTEE A L'UNANIMITE**

N°08-17D : Vote du Budget Supplémentaire 2017

Ce budget supplémentaire comporte deux parties :

- ✓ La reprise des résultats 2016 et les reports correspondants aux restes à réaliser 2016 ;
- ✓ Les crédits nouveaux ou annulations de crédits.

Adoption du Budget Supplémentaire 2017.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°09-17D : Modification des AP / CP

Approbation des modifications des crédits de paiement sur certaines Autorisations de Programmes conformément aux crédits de paiement réellement consommés sur l'exercice 2016.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Comité syndical du 30 mai 2017

N°01-17E : Adoption du procès-verbal du comité du 25/04/2017

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2017.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-17 E : Création d'un poste d'adjoint technique et fermeture d'un poste d'agent de maîtrise principal

Autorisation donnée au Président pour la création d'un poste d'adjoint technique et la fermeture d'un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 01/06/2017, suite au départ à la retraite de l'agent sur le poste d'agent d'exploitation sur le centre de transfert des déchets de Vanxains et au recrutement de son remplaçant.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-17E° : Création d'un poste d'adjoint administratif (catégorie C) d'assistante administrative

Autorisation donnée au Président pour la création d'un poste d'adjoint administratif, Catégorie C, filière administrative, à temps complet, pour un poste d'assistante administrative, à compter du 1^{er} juillet 2017, pour renforcer l'équipe administrative au sein du service technique.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-17E : Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité (catégorie C) pour un poste de chauffeur de poids lourds

Autorisation donnée au Président pour le recrutement direct d'un agent contractuel occasionnel pour une période de 7 mois allant du 01/06/2017 au 31/12/2017 inclus. Cet agent assurera des fonctions de chauffeur poids-lourds pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-17E : Création d'un poste d'adjoint technique (catégorie C) d'assistant d'exploitation

Autorisation donnée au Président pour la création d'un poste d'adjoint technique, Catégorie C, filière technique, à temps complet, pour un poste d'assistant d'exploitation, à compter du 1^{er} juillet 2017, afin de pérenniser le poste d'assistant d'exploitation en charge depuis quasiment un an du suivi des collectes des déchets ménagers dépendant du siège du SMD3.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°06-17E : Modification de la composition du bureau et Election d'un Vice-Président

Dès le 1^{er} tour de scrutin, est élu 3^{ème} Vice-Président, Jean-Pierre PEYREBRUNE avec 50 Voix.

Ainsi, à compter du 30 mai 2017, la composition du bureau syndical est modifiée, comme suit :

Le Président, 4 Vice-Présidents et 6 membres

1^{er} Vice-Président :	François ROUSSEL
2^{ème} Vice-Président :	Philippe MELOT
3^{ème} Vice-Président	Jean-Pierre PEYREBRUNE
4^{ème} Vice-Président :	Stéphane TRIQUART
Membre Titulaire :	Pascal PROTANO
Membre Suppléant :	Serge BREAU
Membre Titulaire :	Gérard COMBEALBERT

Membre Suppléant :	Maurice COMBEAU
Membre Titulaire :	Dominique MORTEMOUSQUE
Membre Suppléant :	Claude THUILLIER
Membre Titulaire :	Dominique BOUSQUET
Membre Suppléant :	Jean-Pierre COLIN
Membre Titulaire :	Jean-Marcel BEAU
Membre Suppléant :	Jean-Bernard CHARAZAC
Membre Titulaire :	Philippe ROUSSEAU
Membre Suppléant :	Benoît MOUTON

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°07-17E : Transfert de compétence « collecte des déchets » pour six communes de la Communauté de Communes Isle Crempse en Périgord : Ouverture de deux postes

Le SMD3 doit gérer en régie la collecte des déchets sur une partie du territoire de la Communauté de Communes Isle Crempse en Périgord, à compter du 1^{er} juillet 2017. Les communes concernées sont les suivantes : Villamblard, Montagnac la Crempse, Campsegret, St Georges de Montclar, Clermont de Beauregard et Saint Martin des Combes. Autorisation donnée au Président pour la création de deux postes, comme suit :

- un chauffeur BOM, dans le cadre d'emploi d'adjoint technique, grade d'adjoint technique, Catégorie C, filière technique, à temps non complet à hauteur de 25H hebdomadaires ;
- un rippeur, dans le cadre d'emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe, grade d'adjoint technique, Catégorie C, filière technique, à temps non complet à hauteur de 25H hebdomadaires.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°08-17E : Mise en place de l'avenant de prolongation avec la société Eco Folio pour la contribution des soutiens financiers pour l'année 2017 par signature électronique.

Le SMD3 a signé électroniquement le contrat avec la société Eco Folio en 2011 afin de percevoir les soutiens financiers pour la collecte et la valorisation des papiers. Ce contrat devait prendre échéance fin 2016.

La société Eco Folio a décidé de proposer un avenant de prolongation pour l'année 2017 aux collectivités pour avoir une date d'échéance de fin de contrat identique à celle de l'éco-organisme en charge de l'ensemble des emballages. Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant de prolongation pour l'année 2017 avec la société Eco Folio ; et de donner délégation à Sylvain MARTY, Directeur du SMD3, pour signer électroniquement tout acte juridique (convention, contrat, avenant...) permettant au SMD3 de percevoir le soutien financier prévu au IV de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement au titre des déchets papiers collectés et traités en 2017.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°09-17E Désignation de deux délégués représentants la Dordogne à la Commission Consultation en vue de l'élaboration du Plan Régional Prévention et gestion des déchets.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets, la Région Nouvelle Aquitaine, sollicite la participation de deux représentants départementaux, acteurs de la gestion des déchets, afin de participer à la Commission Consultative.

Autorisation donnée au Président pour désigner :

Messieurs Sylvain MARTY et Gérard COMBEALBERT :	Délégués Titulaires
Messieurs François ROUSSEL et Jean-Marie LE-QUILLEC :	Délégués Suppléants

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°10-17E : Révision des statuts du SMD3

Autorisation donnée au Président pour la modification des statuts du SMD3 pour mettre à jour le périmètre du SMD3, suite à la dissolution du SMCTOM de Montpon Mussidan et modifier le nombre de délégués pour les communes de plus de 90 000 habitants.

Modification de l'article 1 des statuts « Formation du syndicat mixte » alinéa sur la composition du SMD3 : Nouvelle rédaction :

A compter du 1^{er} juin 2017, les collectivités qui composent le SMD3 sont réparties par secteur, dont la carte est annexée aux présents statuts, comme suit :

- **secteur 1 :** SMCTOM de Nontron
- **secteur 2 :** SMCTOM de Thiviers et communes de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort adhérent au SMD3

- **secteur 3** : SICTOM du Périgord Noir
- **secteur 4** : SYGED Bastides Forêt Bessède
- **secteur 5** : communes de la communauté d'agglomération bergeracoise et Coteaux de Sigoules, communauté de communes « Portes sud Périgord », communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord,
- **secteur 6** : communauté de communes Isle Double Landais, communes de la communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord, communauté de communes Montaigne Montravel et Gurçon, communauté de communes Isle et Crempse en Périgord, communauté de communes Pays de Saint Aulaye, communes de la communauté d'agglomération bergeracoise et Coteaux de Sigoules
- **secteur 7** : SMCTOM de Ribérac
- **secteur 8** : Communauté d'agglomération du Grand Périgueux + communes de la Communauté de communes Isle Vern Salembre

Modification de l'article 6 des statuts « mode de représentation » - alinéa « le comité syndical – tableau du nombre de délégués » : Nouvelle rédaction :

Le nombre de délégués de chacune des collectivités et assemblées sectorielles est fixé comme suit :

Nombre d'habitants	Nombre de délégués	Nombre de voix par délégué	Nombre total de voix
> 90 000	6	3	18
50-89 999	4	3	12
40-49 999	4	2	8
30-39 999	3	2	6
20-29 999	2	2	4
10-19 999	2	1	2
< 9 999	1	1	1

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°11-17E : Institution et perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur six communes du territoire de la Communauté de communes Isle Crempse en Périgord

Par délibération du 21 février 2017, la Communauté de communes Isle Crempse en Périgord a transféré au SMD3, à compter du 1^{er} mars 2017, la collecte des déchets sur six communes de son territoire.

Autorisation donnée au Président pour instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes de Villamblard, Montagnac la Crempse, Campsegret, Saint Georges de Montclard, Clermont de Beauregard et Saint Martin des Combes, à compter du 1er janvier 2018.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°12-17E : Institution et perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de communes Portes Sud du Périgord

Par délibération du 11 avril 2015, la Communauté de communes Portes Sud du Périgord a transféré au SMD3 la collecte des déchets de son territoire à compter du 1^{er} juillet 2015.

Autorisation donnée au Président pour instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes de Bardou, Boisse, Conne-de-Labarde, Eymet, Faurilles, Faux, Flaageac, Fonroque, Issigeac, Monmadalès, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Razac d'Eymet, Sadillac, Saint-Aubin-de-Cadelech, Saint-Aubin-de-Lanquais, Saint-Capraise-d'Eymet, Saint- Cernin-de-Labarde, Sainte-Eulalie-d'Eymet, Sainte-Innocence, Sainte-Radegonde, Saint-Julien-d'Eymet, Saint-Léon-d'Issigeac, Saint-Perdoux, Serres-et-Montguyard, Singlerac, à compter du 1er janvier 2018.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°13-17E : Institution et perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord

Par délibération du 22 septembre 2015, la Communauté de communes des Bastides Dordogne a transféré au SMD3 la collecte des déchets de son territoire, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Autorisation donnée au Président pour instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes de Cause de Clérans, Couze et Saint Front, Lanquais, Liorac sur Louyre, Mauzac et Grand Castang, Pressignac Vicq, Saint

Agne, Saint Capraise de Lalinde, Sainte Foy de Longas, Saint Félix de Villadeix, Saint Marcel du Périgord, Varennes , Verdon, à compter du 1er janvier 2018.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°14-17E : Tarification Unique 2017 – Vote d'un tarif complémentaire

Par délibération du 21 février 2017, la Communauté de communes Isle Crempse en Périgord a transféré au SMD3, à compter du 1er mars 2017, la collecte des déchets sur six communes de son territoire.

Par délibération N°14-17B du 28 février 2017, le comité syndical a autorisé le transfert de la collecte des déchets des six communes de cette communauté de communes (Villablard, Montagnac la Crempse, Campsegret, Saint Georges de Montclard, Clermont de Beauregard et Saint Martin des Combes), à compter du 1er mars 2017.

Autorisation donnée au Président pour l'ajout d'un tarif, au titre de l'année 2017, pour les prestations de collecte et traitement des déchets ménagers (résiduels et recyclables) pour les six communes de la Communauté de communes Isle Crempse en Périgord référencées.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°15-17E : Aide à l'acquisition de gobelets réutilisables

Afin de développer le service proposé et d'inciter les organisateurs de manifestations à investir dans l'achat de gobelets réutilisables, il est proposé d'aider les acteurs du territoire à l'acquisition de gobelets réutilisables. Le SMD3 subventionnera une partie de l'action, ce qui permettra aux structures de posséder leurs propres gobelets et ainsi favoriser l'utilisation de produits durables sur les lieux de manifestations.

Les structures qui pourront bénéficier d'une subvention sont : les collectivités adhérentes, les comités des fêtes, les associations, les clubs sportifs, les centres socioculturels, les professionnels...

Il est proposé que les plafonds des subventions accordées soient fonction du nombre de gobelets achetés. La subvention est sollicitable sur l'année 2017. Les frais de transport ne sont pas pris en compte.

Nombre de gobelets commandés	Taux de subvention	Plafond
Entre 1 et 500	50 %	100 €
Entre 501 et 1 000		200 €
Au-delà de 1 001		300 €

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°16-17E : Marché N°E-17-03-AO : pour l'acquisition d'un broyeur rapide pour les déchets verts, l'affinage du Bois B et la préparation de biomasse : attribution

Autorisation donnée au Président pour attribuer le marché à la société Hantsch sur la base des éléments suivants :

- livraison d'un broyeur rapide Axtor 6010 pour un montant de 578 400 € TTC,
- options de régulation automatique de l'alimentation du broyeur et fourniture d'outillage pour serrage des outils de coupe au couple adapté pour un montant de 8 736,00 € TTC,
- contrat de maintenance sur une durée de 36 mois pour un montant global de 42 263,86 € TTC.
- total : 629 399,86 € TTC.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Information des élus sur les marchés attribués sans délibération (délégation du Président)

- **Marché n°IS-17-01-PA : Fourniture et livraison d'une chargeuse articulée sur pneus pour l'ISDND de Saint Laurent des Hommes : attribution**
Société LIEHBERR pour un montant de 215 465 €TTC ; avec contrat d'entretien sur 5 ans.
- **Marché n°IS-17-02-PA Fourniture et mise en place d'une torchère pour l'ISDND de Saint Laurent des Hommes : attribution**
Société PRODEVAL pour un montant de 123 408 €TTC avec contrat d'entretien sur 5 ans
La société PRODEVAL rachètera également l'ancienne torchère pour un montant de 15 444 €TTC
- **Travaux de terrassement pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés ou enterrés : attribution**
Lot n°1 : Secteur de CCTH : Lagarde et Laronze : 144 288,94 € TTC
Lot n°2 : Secteur de BDP : COLAS : 51 853,20 € TTC
Ces montants ne sont pas contractuels puisqu'ils sont basés sur un détail quantitatif estimatif. La facturation se fera donc sur la base des réelles quantités réalisées.

Cet avenant intervient suite à la prise en régie de prestations supplémentaires pour lesquelles l'utilisation du gazole routier est nécessaire.

Le marché est donc modifié comme suit :

Durée du marché	€HT
Montant prévisionnel du marché pour une durée de 24 mois	927 072,00 €HT
Avenant 1 : quantité supplémentaire (18 000 litres à 1 €HT/litre)	18 000,00 €HT
Avenant 2 : quantité supplémentaire (60 000 litres à 1 €HT/litre)	60 000 €HT
Total après avenant (montant à ajuster en fonction des cours, seul le rabais étant fixe)	1 005 072,00 €HT

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Délibérations ajoutées en séance :

N°10-17F : Marché N°E-17-04-AO de fourniture et de livraison de bornes à verre aériennes : attribution

Autorisation donnée au Président pour signer le marché de fourniture et de livraison de bornes à verre aériennes sur les différents sites du département de la Dordogne avec la société PLASTIC OMNIUM pour un montant prévisionnel de 116 762,40 €.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°11-17F : Avenant n°2 au Contrat Carte Achat Public

Le contrat carte achat conclu entre la caisse d'Epargne et le SMD3 prend fin le 30/06/2017.

Après consultation de différents organismes bancaires, la Caisse d'Epargne a proposé les meilleures conditions financières.

Autorisation donnée au Président pour reconduire le contrat Carte Achat Public pour une durée de 36 mois selon les conditions suivantes :

Rappel du numéro de Contrat	851 433 004 1
Date de début de contrat	01/07/2017
Durée du contrat	36 mois
Montant initial du Plafond Global de l'Entité	12 000 euros mensuel
Tarifification mensuelle	40 euros pour un forfait annuel de 6 cartes d'achat (comprenant l'ensemble des services)
Commission monétique	0,90% par transaction
Nombre de cartes	6 cartes

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Information des élus sur les marchés attribués sans délibération (délégation du Président)

- **Marché N°E-17-07-PA de prestation de service pour la caractérisation des déchets résiduels (Dordogne) : attribution**

Ce marché vise à réaliser deux campagnes de caractérisation de déchets selon la méthodologie MODECOM. Les déchets concernés par ces caractérisations sont les déchets résiduels issus de la collecte des bennes à ordures ménagères. Le marché débutera à compter de la réception de la lettre de notification (mai/juin 2017) jusqu'au 31 janvier 2018. L'offre proposée par la société ECOGEOS est techniquement et financièrement la mieux disante. Sur le plan financier le montant global de 43 926,00 € TTC correspond au budget consacré à cette opération en 2017.

- **Marché N° T-17-01-PA de fourniture et pose de cinq rideaux métalliques à la Rampinsolle et Bergerac : attribution**

Ce marché vise à fournir et poser quatre rideaux métalliques en acier galvanisé pour le bâtiment de tri du centre de tri de La Rampinsolle, en remplacement des portes existantes et en respectant les emplacements existants, et d'un rideau métallique en acier galvanisé au centre de transfert de Bergerac. L'offre proposée par la société SOMAFI Bordeaux est techniquement et financièrement la mieux disante. Sa proposition s'élève à 29 310,21 € TTC.

Arrêtés règlementaires

N° arrêté	Date	Objet
2017-176	11/05/2017	Désignation du représentant du Président à la CAO
2017-201	21/06/2017	Subdélégation de signature à la responsable de l'antenne de Montpon

